Communiqué de presse
Vendredi 27 janvier 2012

# Crème et beurre de Bresse
# Vers une nouvelle AOC dans l'Ain !

**Rachel Mazuir, sénateur de l'Ain, président du Conseil général, se félicite que l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) ait approuvé, lors de sa séance du 26 janvier 2012, les projets de cahiers des charges « Crème de Bresse » et « Beurre de Bresse » dans la perspective d'une reconnaissance en appellation d'origine contrôlée (AOC) de ces produits*. Il salue la ténacité du Syndicat de Promotion de la Crème et du Beurre de Bresse qui oeuvre depuis de nombreuses années pour la reconnaissance de la qualité de ces produits laitiers et de la maîtrise d'un savoir-faire unique.**

Le Conseil général, notamment au travers de sa conférence agricole annuelle, soutient tous les acteurs du monde agricole. Plus particulièrement, il défend le goût et accompagne ceux qui produisent et valorisent les produits de qualité. Car si la gastronomie est un élément important de l'identité de l'Ain, elle est aussi un levier économique important pour le département.

L'Ain compte désormais six appellations d'origine contrôlée. Gages de qualité, elles sont aussi l'affirmation de l'appartenance à un territoire. Bleu de Gex, Comté, Morbier, Poulet de Bresse, Vins du Bugey et désormais Crème et Beurre de Bresse font la fierté de l'Ain et sont des ambassadeurs bien au-delà de ses frontières.

* Les cahiers des charges « Crème de Bresse » et « Beurre de Bresse » seront prochainement soumis aux ministres compétents en vue de leur homologation par décret publié au Journal officiel de la République française.

Contact presse
Conseil général de l'Ain
Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33
Courriel : celine.moyne-bressand@cg01.fr www.ain.fr

l'ain
Conseil général